

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL DE SYNTHESE		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE				
Unité Communauté de brigades de BT				
Code unité	Procès Verbal 154/2004		N° Pièce 01	N° Feuille 1 /
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le vingt-neuf mars deux mille quatre à dix heures cinq minutes:

Nous soussigné **I C**, **Adjudant**, Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant à : , au bureau de notre brigade, rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Circonstances de la saisine :

Le 19 février 2004 à 14 heures, nous sommes informés téléphoniquement que 2 personnes auraient aperçu dans le ciel le 14/02/2004 la chute d'un objet non identifié.

Mesures prises et Avis transmis :

Nous rendons compte des faits à notre commandant de compagnie.

Concours reçus :

Le gendarme **G O**, Officier de police judiciaire de notre unité est chargé d'établir un plan de situation et de procéder à des prises de vues photographiques. (C.F Pièces n° 3 et 4).

EXPOSE DES FAITS

Un objet décrit comme une boule de feu est aperçu tombant du ciel entre et Des premiers éléments, il semblerait que cet « objet » ait atterri dans la rivière car aucune trace d'impact n'est relevée sur les berges. La nature et l'origine de cet objet sont inconnus. Ce dernier n'est pas découvert.

ENQUETE

Nous procédons aux auditions des 2 témoins des faits, à savoir mesdames **P I** veuve **B** demeurant et **B G** veuve **A** demeurant Ces personnes nous relatent les circonstances dans lesquelles elle ont aperçu la chute de l'objet et les constatations qu'elles ont faites lors de leur transport sur les lieux présumés « d'atterrissage » de celui-ci. (C.F Pièce N° 5 et 6)

L'Officier de police judiciaire

Mentionnons que M. B , Y , fils de madame P qui n'a pas constaté la présence dans le ciel de l'objet mais qui s'est transporté avec sa mère sur les lieux présumés de chute de celui-ci n'a pu être entendu, résidant

Une enquête de voisinage est effectuée aux fins d'établir si d'autres habitants de la commune ont constaté le phénomène objet de notre enquête. Celle-ci s'avère négative.(C.F Pièce N° 7)

Nous nous transportons successivement sur chacune des berges de la rivière et au sommet de la falaise , à l'aplomb de la zone présumée « d'atterrissage » de l'objet. Nous ne constatons aucune trace d'impact au sol ou sur la végétation, aucun débris suspect de matière minérale ou d'éléments d'aéronef ni de résidus d'engin pyrotechnique. (C.F Pièce n° 2)

Monsieur C J , maire de est entendu. Il confirme que son administrée Mme P est une personne de confiance et qu'il est certain qu'elle n'a pas inventé ce qu'elle a déclaré à nos services. (C.F Pièce n° 8)

Le 1^{er} mars 2004, nous sollicitons les services du Centre Départemental METEO FRANCE de aux fins d'obtenir le bulletin météorologique ou tout document relatif aux conditions météorologiques de la journée du samedi 14 février 2004. Les documents qui nous sont transmis font ressortir que le jour des faits il régnait sur le secteur « **un beau temps sec et très ensoleillé avec un voile nuageux discontinu assez fin pour laisser briller le soleil** ». (C.F Pièce N° 9)

Au cours des différents services effectués sur les communes de et , aucun nouvel élément pouvant orienter notre enquête n'est porté à notre connaissance.

CLOTURE

De l'enquête effectuée, il n'a pu être déterminé avec certitude la nature et l'origine du phénomène constaté. Cependant, tout laisse à penser qu'il s'agit de la chute d'une météorite dans le lit de la rivière

Nous clôturons la présente procédure en l'état et la transmettons aux différentes autorités concernées.

Fait et clos à
Le 29 mars 2004

L'Officier de police judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL DE TRANSPORT DES CONSTATATIONS ET DES MESURES PRISES		
Unité Communauté de brigades de BT				
Code unité	Procès Verbal 154/2004		N° Pièce 02	N° Feuillet 1 /
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le premier mars deux mille quatre à quinze heures quinze minutes:

Nous soussigné I C, **Adjudant**, Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 59 ET 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant à , rapportons les opérations suivantes :

1- SAISINE

Le 19 février 2004 à 14 heures, nous apprenons que 2 personnes auraient aperçu dans le ciel le 14 février 2004 à la chute d'un objet non identifié. D'après notre informateur, cet objet aurait été décrit comme une « boule de feu » qui serait tombée entre et probablement dans la rivière . Les témoins seraient Mme B demeurant et Mme A demeurant

Nous nous transportons immédiatement au domicile de Mme B. pour recueillir auprès de cette personne de plus amples informations.

2- SITUATION A L'ARRIVEE DES ENQUETEURS

A notre arrivée, nous sommes reçus par Mme B. I née P Cette dernière nous confirme avoir vue en compagnie de son amie Mme A , le 14 février 2004 vers 15h00 la chute d'une boule de feu depuis sa cour.

Trois hypothèses nous paraissent envisageables pour expliquer ce phénomène : La chute d'une météorite – l'utilisation d'un engin pyrotechnique – la perte par un aéronef d'un élément de fuselage.

3 - MESURES PRISES

Par message n° 58/2M en date du 19/02/2004, nous rendons compte des faits à notre commandant de compagnie en la personne du Capitaine O

Le Gendarme G O Officier de police judiciaire est chargé de procéder à des relevés photographiques et d'établir un croquis de l'état des lieux. (CF pièces N° 3 et 4).

L'Officier de Police Judiciaire

4 - ETAT DES LIEUX

La commune de _____ est implantée à l'extrémité Est du canton de _____ à environ 10 kilomètres du chef lieu de canton.

Le village est traversé par un axe de moyenne importance le CD _____ reliant à _____

Au Sud, la commune est bordée par la rivière _____ qui la sépare des communes de _____ et _____

La résidence de Mme B. _____ est implantée en bordure de la voie communale n° _____ dit « _____ », au lieu-dit _____, à environ 400 mètres à l'Est du centre de l'agglomération de _____

Il s'agit d'une propriété de construction ancienne de type agricole. Depuis la voie communale, on pénètre dans la propriété par un portail donnant sur une cours intérieure depuis laquelle on dispose d'une vue dégagée vers le SUD en direction du _____ et des communes de _____ et _____ (C.F Pièce N° 4 – Photos n° 1 et 2).

5 - CORPS DU DELIT

Pour procéder à nos constatations, nous nous transportons successivement en 3 endroits :

- 1) Sur la rive droite du _____, côté _____
- 2) Sur la rive gauche du _____, côté _____
- 3) Au sommet des falaises surplombant la rivière.

Constatations effectuées sur la rive droite du _____ : (C.F Pièce N° 4 – Photos 3 à 10).

☞ Nous procédons à un ratissage des berges situées entre les V.C n° _____ dit « du CD _____ à la rivière » et le V.C n° _____ (C.F Plan de situation – Pièce N° 3).

☞ Nous ne découvrons aucune trace d'impact sur les terrain bordant la rivière.

☞ La végétation composée d'arbres ne présente aucun dommage apparent.

☞ Aucun objet ou trace suspect n'est découvert. Nous ne constatons la présence d'aucun amas minéral pouvant correspondre à une météorite.

Constatations effectuées sur la rive gauche du _____ : (C.F Pièce n° 4 – Photos n° 11 à 14).

☞ Les abords du CD _____ reliant _____ à _____ et la passerelle reliant le CD _____ à l'île située sur la rivière. Aucun objet pyrotechnique, débris d'aéronef ou amas minéral suspect n'est découvert.

L'Officier de Police Judiciaire

Constatations effectuées au sommet de la falaise surplombant le CD :
(CF Pièce N° 4 – Photos n° 15 et 16).

- ☞ Dans les champs surplombant le CD , nous ne relevons aucune trace de véhicule.
- ☞ Aucun pas de tir d'engin pyrotechnique ou dispositif de mise à feu n'est présent.

Selon toute vraisemblance, l'objet aperçu par Mme B. et Mme A a terminé sa course dans la rivière dans une zone située entre le VC n° et le V.C n° sans qu'il puisse être déterminé la nature, l'origine et la taille de cet objet.

Dont procès verbal fait et clos à

, le jeudi 19 février 2004

L'Officier de Police Judiciaire

GE GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE			N° Pièce	N° Feuillet
Unité Communauté de brigades de BT			5	1 /
Code unité	Procès Verbal 154/2004			
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le dix-neuf février deux mille quatre à neuf heures et quinze minutes:

Nous soussigné I C, Adjudant, Officier de police judiciaire, en résidence à
Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant à : , rapportons les opérations suivantes :

Nous entendons la personne dénommée ci-dessous :

NOM, PRENOMS (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)	
P. I, veuve B.	
SEXE, DATE et LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays)	Nationalité (si étranger)
Féminin,	française
FILIACTION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas ou ces renseignements doivent être recueillis)	
Veuve	
ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal et bureau distributeur, éventuellement n° de téléphone) profession	
, retraitée	

qui déclare :

---Je reconnais prendre connaissance des raisons pour lesquelles vous désirez procéder à mon audition.---

---Samedi 14 février 2004, en milieu d'après-midi, je me trouvais dans la cour de mon domicile en compagnie de Mme A G demeurant . Nous discussions de choses et d'autres, mon fils se trouvait en compagnie de son épouse à l'intérieur. Ils regardaient le match de rugby à la télévision.-

---A un moment donné, mon attention a été attirée par la présence dans le ciel d'une « boule de feu ». Cette dernière tombait du ciel dans l'axe allant de ma maison à la falaise de la route de . J'ai immédiatement dit à G de regarder. Au moment précis où j'ai aperçu cet objet, celui-ci se trouvait entre le sommet de la falaise et le niveau du sol. Cet objet se trouvant à plus d'un kilomètre, je ne peux vous préciser la forme et la nature de celui-ci. Je peux simplement vous dire qu'il m'a semblait qu'il avait une forme ovale, qu'il était flamboyant, couleur rouge avec une traînée de fumée derrière. La chute de cet objet a duré une seconde à peine car le temps que j'appelle mon fils et qu'il sorte, l'objet avait disparu.---

---Ensembles, nous avons décidé de partir dans cette direction afin de constater sur place ce dont il s'agissait . Nous nous sommes donc transportés avec la voiture de mon fils jusqu'à la route de . Sur place, nous n'avons rien remarqué sur cette rive. Par contre nous avons vu de l'autre côté, rive une « lueur » au dessus de l'eau, au bord de la rive, de couleur orangée et éclairait le sur 3 ou 4 mètres de long.

La personne entendue
(A signé au carnet de déclarations)

L'O.P.J

---De l'eau, il ne s'échappait pas de gaz ou de vapeur, la surface était calme. Nous sommes restés sur place environ 10 minutes durant lesquelles cette lueur a persisté. A un moment donné, nous avons décidé de nous rendre de l'autre côté de la rive puis sur le trajet, nous avons changé d'avis et nous sommes rentrés chez moi. Par la suite Mme A est repartie et nous avons vaquer à nos occupations. Par la suite, nous avons en avons parlé à Mr M qui lui n'avait rien vu.---

QUESTION: Pouvez vous me confirmer la direction dans laquelle circulait l'objet?

REPONSE: Je peux vous affirmer que cet objet semblait chuter à pic

QUESTION: Précisez moi une nouvelle fois ce que vous avez aperçu.

REPONSE: Il s'agissait d'un objet allongé, couleur rouge flamboyant avec de la fumée derrière.

QUESTION: Avez vous entendu un bruit de moteur ou autre?

REPONSE: Non, par contre Mme A m'a dit avoir entendu un bruit sans m'en préciser la nature.

QUESTION: Lorsque vous vous trouviez sur la route de , à quelle distance vous trouviez vous de la lueur?

REPONSE: J'estime cette distance à environ 50 à 100 mètres.

---C'est tout ce que je peux vous dire sur cette affaire.---

---Le 19 février 2004 à 10 heures 00, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue
(A signé au carnet de déclarations)

L'Officier de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE				
Unité Communauté de brigades de BT				
Code unité	Procès Verbal 154/2004	N° Pièce 6	N° Feuillet 1 /	
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le vingt-deux février deux mille quatre à dix heures quinze minutes:

Nous soussigné **I C**, **Adjudant**, Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant à : , rapportons les opérations suivantes :

Nous entendons la personne dénommée ci-dessous :

PERSONNE CONCERNEE	
NOM, PRENOMS (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)	
B G veuve A	
SEXE, DATE et LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays)	Nationalité (si étranger)
Féminin,	française
FILIACTION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas ou ces renseignements doivent être recueillis)	
Veuve	
ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal et bureau distributeur, éventuellement n° de téléphone) profession	
retraîtée	

qui déclare :

---Je prends connaissance des raisons pour lesquelles ma déclaration vous est nécessaire.-

---Samedi 14 février 2004 vers 15h15, je me trouvais à dans la cour de chez mon amie Mme B. I ---

---Alors que nous discussions, Irène m'a dit de regarder dans le ciel en direction de car elle avait vu un objet en feu. Immédiatement, j'ai regardé dans cette direction et j'ai vu une boule de feu avec une fumée derrière qui tombait bien droite. Un instant après, il m'a semblé entendre un bruit. Irène a appelé son fils et sa belle fille qui se trouvaient à l'intérieur de sa maison.---

---Tous les 4, nous sommes partis sur la route de Arrivés au niveau de la passerelle, nous sommes descendus et j'ai vu un léger brouillard légèrement teinté de rose, côté rive de . Ce brouillard ressemblait à des vapeurs qui ont été très éphémères, quelques secondes à peine. A aucun moment je n'ai vu de lueur au fond de l'eau. Par la suite, nous sommes partis et je suis rentrée chez moi.---

QUESTION: Pour vous, de quoi s'agissait-il?

REPONSE: Personnellement, je suis convaincue qu'il s'agissait d'une météorite qui est tombée dans le fleuve.

QUESTION: Pouvez-vous m'indiquer la forme et la couleur de ce que vous avez vu dans le ciel?

REPONSE: Je ne peux vous donner la forme. Par contre, il s'agissait d'un objet en feu car il y avait de la fumée.

QUESTION: Pour vous, aurait-il pu s'agir d'un objet pyrotechnique?

REPONSE: A mon sens, non.

QUESTION: Par rapport à la passerelle où vous vous trouviez, le "brouillard" que vous avez vu se trouvait à quelle distance?

REPONSE: A environ 40 à 50 mètres et ce en amont de la passerelle.

---Je ne vois rien d'autre à ajouter.---

Le 19 février 2004 à 10 heures 30, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

(A signé au carnet de déclarations)

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D'INVESTIGATIONS		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE				
Unité Communauté de brigades de BT				
Code unité	Procès Verbal 154/2004		N° Pièce 7	N° Feuillet 1 / 1

Le vingt-quatre février deux mille quatre à seize heures vingt cinq minutes:

Nous soussigné **G O**, **Gendarme**, Officier de police judiciaire, en résidence à secondé de **I C**, adjudant, Officier de Police Judiciaire, commandant la communauté de brigades de

Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant à : , rapportons les opérations suivantes :

Le vendredi 20 février 2004, nous trouvant à et à agissant dans le cadre de la procédure ayant pour objet la chute d'un objet non identifié, nous prenons contact verbalement avec les personnes ci-après nommées.

Mme E P, demeurant le bourg à

Melle R I, demeurant le Bourg à

M. et Mme M, demeurant le Bourg à

Mme F E, demeurant le Bourg à

M. et Mme ES, demeurant le Mas à

Mme FI L, maire de demeurant à

Mme MO H, demeurant à

M. B. P, demeurant à

M. BO P, demeurant le Bourg à

Des contacts pris avec les personnes ci-dessus, aucun élément positif susceptible d'orienter l'enquête n'a pu être recueilli.

Dont procès verbal fait et clos à , le 24/02/2004 à 17 heures.

Les enquêteurs

GENDARMERIE NATIONALE Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN		
Unité Communauté de brigades de BT				
Code unité	Procès Verbal 154/2004		N° Pièce 8	N° Feuillet 1 /
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le vingt-trois février deux mille quatre à quinze heures trente minutes:

Nous soussigné **I C**, **Adjudant**, Officier de police judiciaire, en résidence à
Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant à : , rapportons les opérations suivantes :

Nous entendons la personne dénommée ci-dessous :

PERSONNE CONCERNEE	
NOM, PRENOMS (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)	
C J	
SEXE, DATE et LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays)	Nationalité (si étranger)
Masculin , française	
FILIAION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas ou ces renseignements doivent être recueillis)	
Marié(e)	
ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal et bureau distributeur, éventuellement n° de téléphone) profession	
retraité	

qui déclare :

« « Je suis le maire de la commune de ---

« « Samedi 14 février 2004, dans la soirée, j'ai appris qu'une de mes administrées Mme B avait vu au cours de l'après-midi un phénomène inexplicable, à savoir la chute d'un objet incandescent. Je me suis interrogé sur le fait sans m'en inquiéter outre mesure. Cependant, compte tenu que Mme B a toute sa tête, à aucun moment je n'ai eu des doutes sur la véracité de ses dires d'autant qu'ils avaient été confirmés par Mme A de ---

« « Depuis cette, je n'ai pas entendu dire dans le village que d'autres habitants auraient vu cet objet.---

QUESTION: Pouvez vous me confirmer que Mme B. est une personne de confiance ?---

REPONSE: Tout à fait, je suis certain qu'elle n'a pas inventé ce qu'elle vous a déclaré.---

QUESTION: Y-a-t-il dans le secteur des personnes susceptibles d'utiliser des engins pyrotechniques ?---

REPONSE: Seuls les agriculteurs utilisent ce type d'engins mais pas en ce moment car il n'y a pas de récolte. D'autre part, ils utilisent des canons à déflagrations qui font uniquement du bruit.---

Le 23 février 2004 à 15 heures 50, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

(A signé au carnet de déclarations)

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D'INVESTIGATIONS		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE				
Unité Communauté - BT				
Code unité	Procès Verbal 154/2004	N° Pièce 9	N° Feuillet 1 /	
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le premier mars deux mille quatre à dix huit heures:

Nous soussigné **I C**, **Adjudant**, Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant à : _____, au bureau de notre unité, rapportons les opérations suivantes :

---Par fiche de correspondance n° 179/2 jointe, nous sollicitons Monsieur le responsable du Centre Départementale de METEO FRANCE à _____ aux fins d'obtention du bulletin météorologique de la journée du samedi 14 février 2004 sur le secteur _____

. Cette demande est faite afin de déterminer les conditions de visibilité le jour de la constatation du phénomène objet de notre enquête.

---Au vu des documents qui nous sont transmis, il ressort que le jour des faits régnait sur le secteur **«un beau temps sec et très ensoleillé avec un voile nuageux discontinu assez fin pour laisser briller le soleil »**.

Fait à _____, le 1^{er} mars 2004

L'O.P.J

GENDARMERIE NATIONALE

ORIGINE

Communauté de brigades de
BT**FICHE
DE
CORRESPONDANCE**

N° 179/2

DATE 01/03/04

DESTINATAIRE :

Monsieur le responsable du Centre Départemental METEO FRANCE de

OBJET - REFERENCE (S) - PIECE (S) JOINTE (S)

Objet : Demande de bulletin météo de la journée du 14 février 2004**Références :** Notre conversation téléphonique en date du 1^{er} mars 2004
Procès-verbal n° 154/2004 BT

Pour faire suite à notre entretien téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'obtention du bulletin météorologique ou tout document en votre possession relatif aux conditions météorologiques de la journée du samedi 14 février 2004 vers 15h00 sur le secteur

Vous voudrez bien me faire parvenir ce document par télécopie adressée à la Brigade de Gendarmerie de

L'Adjudant I
Commandant la communauté de brigades.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITEVu et transmis par :
Adjudant I**GRADE ET NOM DU REDACTEUR**



METEO-FRANCE
Centre Départemental de

TELECOPIE**le : 01/03/2004****Destinataire : Brigade de Gendarmerie de ; Adjudant I****N° télécopieur :****Nb. De pages : 1+2**

MESSAGE :**Situation météorologique du 14/02/2004 :****Beau temps sec et très ensoleillé avec un voile nuageux discontinu assez fin pour laisser briller le soleil.****En pièces jointes :**

- Relevés de la station de
- Relevés de la station de

A retenir :**Vent faible de l'ordre de 1 à 2 m/s****Température autour de 13 °C****Humidité faible de l'ordre de 50%.****N.B. Heure légale = Heure UTC + 1 en hiver.****15h00 légales = 14 h UTC.****Cordialement****F L**

METEO-FRANCE (R)

STATION :

Le Samedi 14 Février 2004

HR	Visi	WW	W1	W2	CI	Cm	Ch	N	Base N C	Hese N C	Base N C	Base N C	Nh	Z	E	sss	DJ	if	fx	USA	RR	T	Td	U	u	Total	
0000																	13	03					+028	+015	091	068	09944
0100																	13	02					+024	+012	092	067	09941
0200																	12	03					+018	+006	092	064	09938
0300																	00	00					+023	+017	096	069	09943
0400																	07	01					+018	+011	095	066	09929
0500	1200	00	2	2	0	0	1	5	0750	5	0					00	00					+008	+001	095	062	09927	
0600	1000	02	2	2	0	0	1	5	0750	5	0					15	01		08			+000	-006	096	059	09927	
0700	0500	02	2	2	0	0	1	5	0750	5	0					13	02		51			+003	-001	097	061	09927	
0800	0400	10	2	2	0	0	1	6	0750	6	0					02	02					+013	+009	097	065	09929	
0900	0400	10	2	2	0	0	1	6	0750	6	0					02	01					+037	+019	088	070	09928	
1000	0600	02	2	2	0	0	1	6	0750	6	0					00	00					+066	+032	079	077	09925	
1100	0600	02	2	2	0	0	1	6	0750	6	0					31	01					+088	+040	072	082	09927	
1200																35	02					+103	+033	062	078	09920	
1300																35	02					+115	+030	056	076	09912	
1400																31	01					+138	+036	050	079	09906	
1500																27	02					+151	+036	046	079	09904	
1600																33	02					+145	+030	046	076	09905	
1700																31	02					+176	+035	054	079	09906	
1800																32	02					+104	+025	058	073	09909	
1900																27	01					+089	+025	064	073	09909	
2000																26	02					+068	+021	072	071	09912	
2100																19	01					+048	+018	081	070	09913	
2200																17	01					+033	+012	086	067	09913	
2300																20	03					+032	+019	091	070	09914	
2400																21	01					+034	+025	094	073	09915	

Evaporation	Vis<200m	Sol gliss	Nuag Rea	Insolation (mm)	Ray global	Ray diffus	Occurrences
Piche	Dec A	0618	0024	0029	N Base	matin soir	total
					matin	soir	
					264	282	0546
							0 0 0 0 0 1 0 0 0 1 0 0

WW	Deb	Fin	D	Int	WW	Deb	Fin	D	Int	WW	Deb	Fin	D	Int	WW	Deb	Fin	D	Int	

DR	PM	HRMM	DX	FX	HRMX	UN	HRMN	UX	HRMX	UB	U4	TN	HRMN	TX	HRMN	T0	TN50	TN10	T Moy	DJU
13	03	0002	34	05	1724	042	1526	098	0702	0784		-003	0626	1166	1516	0059	012	-031	+0765	1035

Durées des précipitations (minutes)					Hauteurs des précipitations								
0612	1218	1824	0006	0618	1806	0606	0612	1218	1824	0006	0618	1806	0606

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE

GENDARMERIE NATIONALE

COMPAGNIE DE

Communauté de brigades de

BT

N° PIECE: 3



PV N °154/2004

PLAN DE SITUATION

OBJET: CHUTE D'UN OBJET NON IDENTIFIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE

GENDARMERIE NATIONALE

COMPAGNIE DE

Communauté de brigades de

- BT :

N° PIECE: 4



PV N°154/2004

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

OBJET: CHUTE D'UN OBJET NON IDENTIFIE

NOMBRE DE PHOTOS: 14



Photo N°01
Vue depuis la cour de
Mme B

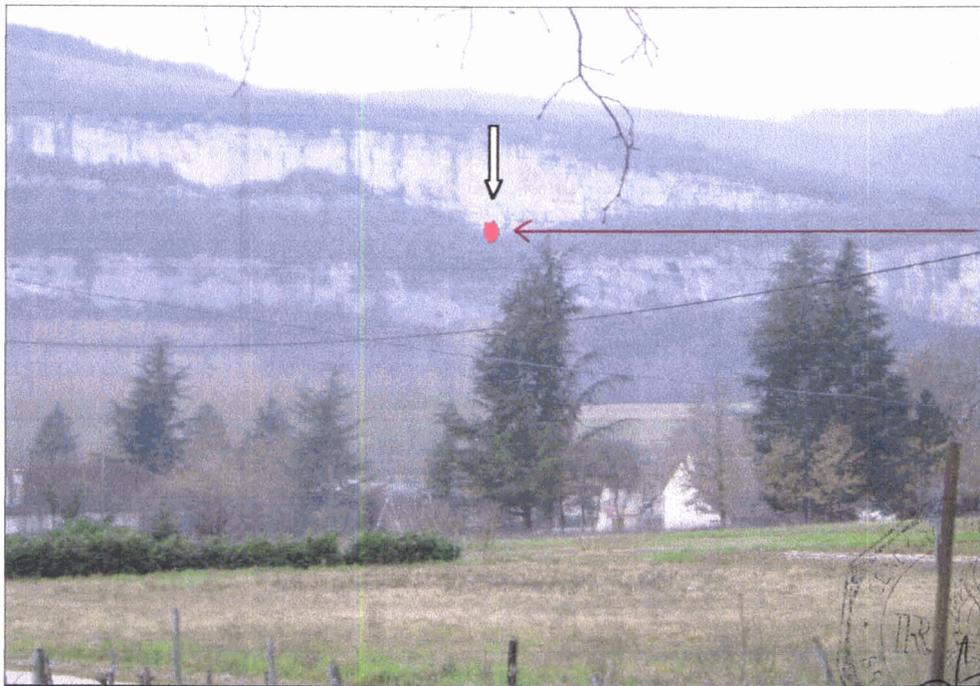


Photo N°02 :
Vue depuis la cour de
Mme B. avec
représentation
schématique de la
trajectoire de
l'objet.



Photo N°03
Vue de la rivière
depuis la rive
côté



Photo N°04
Vue de la rivière
depuis la rive côté



Photo N°05
Vue de la rivière
depuis la rive côté



Photo N°06
Vue de la rivière
depuis la rive côté



Photo N°07
Vue de la végétation
environnante côté
:
aucune trace d'impact



Photo N°08
Vue de la végétation
environnante côté
:
aucune trace d'impact



Photo N°09
Vue de la végétation
environnante côté

aucune trace d'impact



Photo N°10
Vue de la végétation
environnante côté

:
aucune trace d'impact



Photo N°11
Vue de la zone de
chute présumée
depuis la rive côté



Photo N°12
Vue de la zone de
chute présumée
depuis la rive côté



Photo N°13
Vue de la zone de chute présumée depuis la rive côté avec représentation schématique du « nuage » aperçu par les témoins



Photo N°14
Vue de la zone de chute présumée depuis la rive côté



Photo N°15
Vue de la zone de
chute présumée de
l'objet depuis le haute
de la falaise

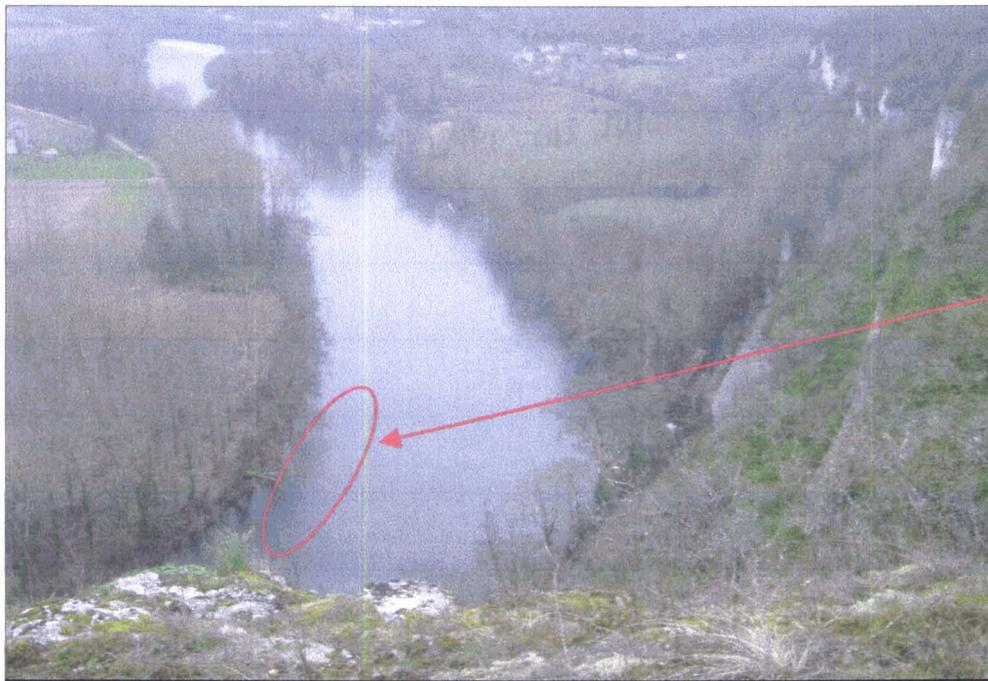


Photo N°16
Vue de la zone de
chute présumée de
l'objet depuis le haut
de la falaise.
Représentation de
cette zone.